



# **Compte-rendu de la séance** **du Conseil Municipal** **du 31 mars 2023**

Présents : Mmes les Conseillères ARBOGAST Sylvie, BIRGY LOZANO Odile, DIEMER Annie, OUVRARD Sophie, RITTER Anne, SCHMIDT Aurélie, TERNOY Doris  
MM. les Conseillers BRUN Etienne, KRATZ Lucien, MEPIEL Emmanuel, MEYER Jean, MULLER Olivier, NIEDERST Jean-Louis, SEIFERT Daniel, ZEISSLOFF Patrick

Absents excusés : /

Pouvoirs : Madame BIRGY LOZANO Odile en retard donne procuration à Madame le Maire

Secrétaire de séance : Madame KOCH Chloé, Secrétaire Générale

## **Ordre du jour** :

Vu l'ordre du jour annoncé dans la convocation du 22 mars 2023 :

1. Vote du compte de gestion 2022
  2. Vote du compte administratif 2022
  3. Affectation de résultats
  4. Vote des taux d'imposition 2023
  5. Crédits scolaires
  6. Vote des subventions 2023
  7. Vote du budget primitif 2023
  8. Autorisation de signature par Madame le Maire de la convention partenariale avec l'Eurométropole de Strasbourg
  9. Autorisation de signature par Madame le Maire de la convention de mécénat avec Wienerberger
  10. Autorisation de dépôt de demandes de subventions dans le cadre du Fonds Vert
  11. Décision concernant l'accès à la déchèterie
  12. Avis du Conseil Municipal pour l'ouverture d'une station de lavage à côté de la station-service
- Divers et comptes-rendus.

### **1. Vote du compte de gestion 2022 (délibération n° 14/2023)**

L'Adjoint au Maire en charge des finances, Monsieur Lucien KRATZ, expose les résultats de l'exécution du budget 2022.

Le compte de gestion présente les résultats suivants :

- Section de fonctionnement : 1 121 990,77 €
- Section d'investissement : 2 157 568,91 €

Soit un résultat global de 3 279 559,68€.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver le compte de gestion 2022

(pour : 15 ; contre : 0 ; abstention : 0)

## 2. Vote du compte administratif 2022 (délibération n° 15/2023)

Madame le Maire ayant quitté la salle, Monsieur Lucien KRATZ, expose les résultats de l'exécution budgétaire 2022.

Le compte administratif 2022 présente les mêmes résultats que le compte de gestion 2022.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver le compte administratif 2022  
(pour : 13 ; contre : 0 ; abstention : 0)

## 3. Affectation de résultats (délibération n° 16/2023)

Suite aux résultats du compte administratif 2022, à savoir :

- Un excédent d'investissement de 2 157 568,91€
- Un excédent de fonctionnement de 1 121 990,77€
- Un excédent global de l'exercice de 3 279 559,68€.

le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats au budget primitif 2023 de la manière suivante :

- Au compte 001 en recette d'investissement, l'excédent d'investissement de 2 157 568,91€.
- Au compte 002 en recette de fonctionnement, l'excédent de fonctionnement de 1 121 990,77€.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver l'affectation de résultats telle que susmentionnée  
(pour : 15 ; contre : 0 ; abstention : 0)

## 4. Vote des taux d'imposition 2023 (délibération n° 17/2023)

Par délibération du 9 avril 2021, Le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

- Taxe sur le foncier bâti (TFPB) : 28,30%
- Taxe sur le foncier non bâti (TFNPB) : 46,00%

Madame le Maire sur proposition de la Commission Finances propose de reconduire les taux identiques à 2021 et 2022.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2023 et donc de les laisser pour 2023 à :
  - Taxe sur le foncier bâti (TFPB) : 28,30%
  - Taxe sur le foncier non bâti (TFNPB) : 46,00%

(pour : 15 ; contre : 0 ; abstention : 0)

## 5. Crédits scolaires (délibération n° 18/2023)

### 1. Budget annuel

Le budget est voté en mars/avril pour l'année civile (et non pour l'année scolaire).

A compter de l'année 2023, la Commune de Breuschwickersheim effectue un versement annuel de subvention à la coopérative scolaire pour les fournitures scolaires, livres scolaires, consommables, papier, timbres/frais postaux.

Cette subvention allouée aux chefs d'établissements des écoles maternelles et élémentaires de la Commune est de : **30€/élève/an** (calculé sur les chiffres de la rentrée scolaire de septembre de l'année civile précédente).

De plus, la Commune paye directement les frais de fonctionnement concernant les écoles dont notamment les frais de téléphone et internet, les impressions et les photocopies, le contrat d'entretien annuel des installations informatiques...

## 2. Demandes de participation exceptionnelle

Pour les sorties scolaires, toute demande de participation doit être déposée en Mairie au moins un mois avant le démarrage de l'activité/du projet en remplissant le formulaire joint en annexe 1.

La Commune de Breuschwickersheim participe à hauteur de **5€ par élève résidant à Breuschwickersheim et par sortie** à raison de deux sorties ou interventions sportives ou culturelles par année scolaire.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver les crédits financiers tels que susmentionné

(pour : 15 ; contre : 0 ; abstention : 0).

## 6. Vote des subventions 2023 (délibération n° 19/2023)

Pour l'année 2023, Madame le Maire propose de fixer les subventions aux montants suivants :

Bénéficiaire	Montant
Donneurs de sang Achenheim	100€
Association Foncière (reversement recettes de location de chasse)	1000€
Société de musique Harmonie Sirène (fête nationale)	210€
Amicale Sapeurs-Pompiers (fête nationale)	210€
Paroisse Protestante	210€
Communauté Catholique	210€
Groupement des Ecoles de Musique GEM Les Châteaux	60€/élève résidant Breuschwickersheim inscrit à la rentrée de l'année 2023-2024 (montant maximal annuel de 600€)
Ecole de tennis	20€/élève résidant Breuschwickersheim
Amicale des pêcheurs (pêche des élèves du RPI)	200€
Classes transplantées (avec nuitée)	6€/jour/enfant résidant Breuschwickersheim
Santé bucco-dentaire	1,37€/enfant de petite et moyenne section

Étant précisé que les subventions ne seront versées qu'en cas de réalisation de la manifestation ou de l'action.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- de fixer les subventions telles que susmentionnées

Adopté à l'unanimité.

## 7. Vote du budget primitif 2023 (délibération n° 20/2023)

Madame le Maire présente ses propositions budgétaires pour l'année 2023.

Celui-ci s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

**Section de fonctionnement :** 2 030 092,77€

**Section d'investissement :** 5 610 917,68€

Section FONCTIONNEMENT		
Intitulés	Dépenses	Recettes
Réelles	743 600,00€	908 102,00€
Affectations	/	1 121 990,77€
Affectation 021/023	1 286 492,77€	/
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 030 092,77€</b>	<b>2 030 092,77€</b>

L'équilibre des Dépenses et des Recettes est respecté en section de Fonctionnement

Section INVESTISSEMENT		
Intitulés	Dépenses	Recettes
Réelles	5 610 917,68€	2 166 856,00 €
Affectation	/	2 157 568,91€
Affectation 021/023	/	1 286 492,77€
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>5 610 917,68€</b>	<b>5 610 917,68€</b>

L'équilibre des Dépenses et des Recettes est respecté en section d'Investissement

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- de voter le budget primitif 2023 tel que susmentionné

Adopté à la majorité (pour : 14 ; contre : 1 ; abstention : 0).

## 8. Autorisation de signature par Madame le Maire de la convention partenariale avec l'Eurométropole de Strasbourg (délibération n° 21/2023)

Vu la convention partenariale proposée par l'Eurométropole de Strasbourg transmise pour relecture au Conseil Municipal par mail,

Madame le Maire demande l'autorisation de signer la convention susmentionnée.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser Madame le Maire à signer la convention partenariale

Adopté à l'unanimité.

## 9. Autorisation de signature par Madame le Maire de la convention de mécénat avec Wienerberger (délibération n° 22/2023)

Vu la convention de mécénat proposée par Wienerberger dans le cadre du projet de rénovation de la salle polyvalente et de construction accolée d'un périscolaire,

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser Madame le Maire à signer la convention de mécénat susmentionnée
- Adopté à l'unanimité.

## **10. Autorisation de dépôt de demandes de subventions dans le cadre du Fonds Vert (délibération n° 23/2023)**

Vu les explications relatives au Fonds Vert,

Madame le Maire demande l'autorisation de dépôt de demandes de subventions au titre du Fonds Vert.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser Madame le Maire à déposer les dossiers au titre du Fonds Vert
- A signer les documents y afférents

Adopté à l'unanimité.

## **11. Décision concernant l'accès à la déchèterie (délibération n° 24/2023)**

Vu les propositions de l'EMS pour les accès à la déchèterie,

Le Conseil doit choisir entre :

1. Déplacer l'accès de la déchèterie en partie sud en créant un nouvel accès (prise en charge intégrale par l'enveloppe de l'EMS) en retravaillant l'accès à la zone de loisirs et salle polyvalente/périscolaire (avec l'enveloppe voirie affectée à la Commune)  
⇒ 10 voix pour
2. Laisser l'accès de la déchèterie en partie nord (via le chemin du Schwall) en retravaillant l'accès à la zone de loisirs et salle polyvalente/périscolaire (sur la base de l'enveloppe de l'EMS) mais en maintenant le flux de circulation sur l'axe actuel  
⇒ 5 voix pour

Après délibération, le Conseil décide :

- De retenir la proposition 1 : déplacer l'accès de la déchèterie en partie sud en créant un nouvel accès (prise en charge intégrale par l'enveloppe de l'EMS) en retravaillant l'accès à la zone de loisirs et salle polyvalente/périscolaire (avec l'enveloppe voirie affectée à la Commune)

Adopté à la majorité.

## **12. Avis du Conseil Municipal pour l'ouverture d'une station de lavage à côté de la station-service** Ajourné

Divers et comptes rendu :

- L'Adjointe Anne RITTER fait le point sur la cérémonie et la manifestation de la Fête Nationale
- Le Conseil est informé de l'organisation d'une session d'initiation aux premiers secours le samedi 3 juin 2023 en association avec le Rotary Club et la FFSS.

Madame le Maire clôt la séance à 21h32.